

Systèmes Informatiques et Logiciels spécialité Test et Qualité du Logiciel

RNCP20668 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	326
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université du Maine - Le Mans
<http://www.univ-lemans.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le futur diplômé devra être en mesure d'aider à la maîtrise de la complexité du développement (nouveaux métiers, nouvelles technologies, connaissances multi-domaines ...) dans une approche "orientée client", de concilier des intérêts divers (administratifs, techniques, financiers...) et de tendre vers une satisfaction des acteurs (équipes de projet, développeurs, clients...). La démarche doit permettre la mutualisation des pratiques de développement, le partage de l'information, la gestion de la documentation, des tests et des configurations, mais aussi la prise en compte des délais, des coûts de développement et des ressources humaines. Cette démarche doit s'inscrire dans un constant souci de produire des logiciels conformes aux attentes, sûrs et performants.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Savoir concevoir, mener et exploiter des tests informatiques à des fins de validation, de contrôle de conformité ou d'optimisation des performances.
- Savoir mettre en oeuvre un processus qualité lié au développement logiciel.
- Savoir développer des applications fiables, maintenables et performantes en respectant des normes et standards.
- Savoir concevoir des applications sûres et évaluer la sûreté d'applications préexistantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

tous types d'entreprises

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien en Informatique / Assistant ingénieur
Assistant chef de projet informatique
Responsable tests logiciels
Responsable qualité au sein de projets informatiques

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements
(enseignants et professionnels) (loi 84-52 du
26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements
(enseignants et professionnels) (loi 84-52 du
26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants et professionnels (Décret n° 2002-590 24/04/2002) - VAE

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20668/>